



RECENSEMENT DES BONNES PRATIQUES DES EVENEMENTS ECO-RESPONSABLES

Thème déchets
Edition 2025

SOMMAIRE

INTRODUCTION	2
ACTIONS DE LA CHARTE ILLUSTREES PAR UNE BONNE PRATIQUE	3
REPARTITION DES EVENEMENTS CITES	4
PARTIE I : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR LA GESTION DES DECHETS	5
<i>Action n°1, Achat de poubelles de tri pour trois flux de déchets avec signalétique spécifique</i>	5
<i>Action n°2 et n°10, Informer et sensibiliser le public et les intervenants à travers une communication et réemploi d'affichage non datés.....</i>	6
<i>Action n°3, Inclusion d'engagements dans la Charte éco-responsable</i>	6
<i>Action n°1, n°2, n°3, n°7 et n°8, Mise en place d'un espace et d'une brigade de surtri via Aremacs..</i>	7
<i>Action n°2, n°3 et n°8, informer et sensibiliser le public et les intervenants à travers une équipe d'ambassadeurs verts.....</i>	7
PARTIE 2 : REDUCTION DES EMBALLAGES À USAGE UNIQUE.....	8
<i>Action n°14, Utilisation de récipients en acier inoxydables, de plaques de pizza et de vaisselle réutilisable pour les prestataires food-truck et le public.....</i>	8
<i>Action n°14, Assiettes réutilisables sur deux tavernes (environ 400 assiettes réutilisables).....</i>	9
<i>Action n°16, Branchement en eau sur des dispositifs reliés au réseau chez des particuliers</i>	9
PARTIE 3 : REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE.....	10
<i>Action n°4, Evaluation des besoins en nourriture en fonction du nombre de bénévoles et membres du staff</i>	10
<i>Action n°4, Don effectué à la Banque Alimentaire ainsi qu'à l'Armée du salut</i>	10
PARTIE 4 : LA VALORISATION DES FLUX SPECIFIQUES	11
<i>Action n°5 et n°9, Valorisation des biodéchets, des huiles alimentaires, des bâches, tissus et moquettes non réutilisés</i>	11
<i>Action n°9, Valorisation des huiles alimentaires par Oleovia.....</i>	12
<i>Action n°9, Valorisation des biodéchets par les Alchimistes</i>	12
<i>Action n°10, Mudday – Peyrolles-en-Provence – 2025 : achat de bottes de paille récupérées par l'agriculteur</i>	13
PARTIE 5 : FAVORISER LE REEMPLOI.....	14
<i>Action n°10 et 15, Location et réemploi d'équipements/mobiliers</i>	14
<i>Action n°11, Création de cendriers upcyclés – 2024.....</i>	14
Ressources et outils complémentaires	15

INTRODUCTION

Selon l'ADEME, une manifestation qui rassemble en moyenne 5 000 personnes génère environ 2,5 tonnes de déchets, consomme 1 000 kWh d'énergie et utilise 500 kg de papier. Ces chiffres démontrent l'impact environnemental significatif des événements, qui se manifeste à chaque étape de leur organisation : en amont, pendant et en aval.

Face à ces constats, il devient indispensable d'intégrer des pratiques éco-responsables au sein du secteur de l'événementiel. En effet, les organisateurs de manifestations ont un rôle clé à jouer dans la réduction des déchets, car ils sont responsables de :

- La propreté des sites accueillant le public
- La gestion et la valorisation des déchets produits (qualité du tri, réduction du gaspillage alimentaire, la valorisation de flux spécifiques...)
- La limitation des pollutions associées

Dans le cadre du Plan Climat-Air-Énergie Métropolitain, adopté le 16 décembre 2021, la Métropole Aix-Marseille-Provence a élaboré une Charte métropolitaine des manifestations éco-responsables, à destination de l'ensemble des organisateurs et des communes ainsi que des établissements publics accueillant des manifestations. Structurée en six thématiques, cette Charte rassemble 44 indicateurs d'actions échelonnés en trois niveaux d'engagement pour guider et inciter les organisateurs d'événements à réduire leur production de déchets et ainsi limiter leur impact environnemental.

Ce recensement de bonnes pratiques s'inscrit dans cette dynamique de changement de comportements à travers le développement des pratiques éco-responsables. Il propose des retours d'expériences concrets et reproductibles, issus des rapports justificatifs des événements métropolitains qui sont dans l'obligation de s'engager dans la charte pour bénéficier des moyens matériels et techniques de collecte et traitement des déchets de la Métropole. À travers ces exemples innovants et inspirants, il s'agit de valoriser les solutions existantes sur le territoire et d'encourager leur reproduction à plus large échelle et au plus grand nombre. En partageant ces bonnes pratiques, notre ambition est de favoriser l'émergence d'un modèle événementiel plus durable et responsable sur la Métropole Aix-Marseille-Provence, tout en mettant l'accent sur la réduction des déchets et la sensibilisation de l'ensemble des acteurs impliqués dans la manifestation.



ACTIONS DE LA CHARTE ILLUSTREES PAR UNE BONNE PRATIQUE

Action n°1 : Mettre en place des poubelles de tri avec une signalétique spécifique à destination du public et des intervenants de l'événement (a minima : emballages/papier, verre et ordures ménagères)

Action n°2 : Inciter et informer le public sur le tri, la présence de poubelles et le traitement des déchets (stand de sensibilisation, posts sur les réseaux sociaux, cartographie des zones de tri, charte des participants...)

Action n°3 : Inciter et informer les intervenants (staff, bénévoles, prestataires...) sur le tri, la présence de poubelles et le traitement des déchets (réunion d'information, cartographie des zones de tri, charte des intervenants, clauses dans le cahier des charges...)

Action n°4 : Réduire le gaspillage alimentaire (don alimentaire, menu grande/petite faim, sensibilisation des participants...)

Action n°5 : Absence de déchets de montage/démontage dans les bacs mis à disposition par la Métropole

Action n°7 : Organiser une opération de sur-tri des poubelles de l'événement pour garantir la qualité de tri

Action n°8 : Mettre en place une équipe d'ambassadeurs « verts » en charge de la bonne gestion des déchets de la manifestation

Action n°9 : Organiser la valorisation de flux spécifique(s) à l'événement (hors emballages/papier, verre) : textile, biodéchets, vaisselle biodégradable, huiles alimentaires usagées, bâches non réemployables, moquette ou autre

Action n°10 : Utiliser des équipements et accessoires réemployés en interne ou par mutualisation (mobilier, décoration, matériel...)

Action n°11 : Installer des cendriers et/ou proposer des cendriers de poche

Action n°14 : Proposer de la vaisselle réutilisable (louée/mutualisée/consignée) – hors boisson

Action n°15 : Réemployer des gobelets (loués/mutualisés/consignés)

Action n°16 : Donner accès à de l'eau gratuite (fontaine ou bar à eau relié au réseau) en informant le public du dispositif en place

REPARTITION DES EVENEMENTS CITES



PARTIE I : COMMUNICATION ET SENSIBILISATION SUR LA GESTION DES DECHETS

Les organisateurs d'événements sont dans l'obligation légale de mettre en place une gestion sélective des déchets à partir d'une production de 1100 L par semaine. Si la gestion des déchets incombe aux organisateurs, il est important de mobiliser les publics, les participants, les intervenants, les membres de l'équipe et les prestataires afin d'assurer une meilleure qualité de tri. La clé est la mise en place d'une communication en amont, pendant et en aval de l'évènement afin que les acteurs concernés aient connaissance des dispositifs mis en place et des bons gestes à adopter. En cas de présence de prestataires, il est notamment primordial d'harmoniser les contenants utilisés pour faciliter et assurer le traitement adéquat des déchets. A noter que le traitement des huiles usagées et la valorisation des biodéchets est une obligation légale.

Action n°1, SM'ART Aix - Aix-en-Provence - 2025 : achat de poubelle de tri pour trois flux de déchets avec signalétique spécifique

 **Temporalité** : initiative mise en place depuis 2025.

 **Bénéfices** : grâce à une signalétique et des équipements adaptés et visibles, les exutoires spécifiques à chaque type de déchet (verre, emballages, biodéchets, etc.) ont été facilement identifiés par le public et les intervenants. Cela a permis une meilleure répartition des déchets dès la source, limitant les erreurs de tri et facilitant leur traitement en aval.

 **Résultats** : constat d'une amélioration de la qualité du tri, d'une réduction des erreurs et d'un renforcement de l'image éco-responsable de l'événement.

 **Coût** : achat de 8 supports triples pour un total de 371,76 € (prix unitaire : 46,47 €).

Action n°2 et n°10, Festival jours et nuits de cirque – 2024 : informer et sensibiliser le public et les intervenants à travers une communication et réemploi d'affichage non datés (cartographie de l'événement incluant les points de tri, diffusion de l'information par affichage et publications sur les réseaux sociaux)

 **Temporalité** : initiative mise en place depuis 2024.

 **Bénéfices** : une prise de connaissance de l'information en amont de l'événement des dispositifs mis en place et identification claire des exutoires pour les déchets sur le site et limitation de la production de supports d'affichage éphémères.

 **Résultats** : près de 10 000 personnes ont été touchées par les actions de sensibilisation, contribuant à une prise de conscience collective autour des enjeux de tri, de réduction des déchets et d'éco-gestes. Cela a amené à une amélioration de la qualité du tri, une réduction des erreurs et le renforcement de l'image éco-responsable de l'événement. De plus, les supports de signalétique et d'affichage ont été conçus pour être réutilisés chaque année, ce qui représente aussi une économie sur les éditions futures.

Action n°3, Les Nauticales, La Ciotat – 2025 : Inclusion d'engagements dans la Charte éco-responsable

 **Temporalité** : initiative mise en place depuis 2025.

 **Bénéfices** : mise en place d'une charte à destination des prestataires et partenaires (bars, food-trucks, restaurateurs, exposants, équipes salariées) structurant la démarche écoresponsable de l'événement. Ce document, à visée informative, définit clairement les critères à respecter en matière de réduction de l'impact environnemental et permet d'harmoniser les pratiques de l'ensemble des acteurs impliqués.

 **Résultats** : une sensibilisation accrue des acteurs internes à l'événement (prestashop, exposants, équipes salariées) aux enjeux environnementaux. Une meilleure cohérence des pratiques sur l'ensemble du site, grâce à un cadre commun défini par la charte. Un engagement renforcé des partenaires, qui intègrent progressivement des réflexes écoresponsables dans leur activité (réduction des déchets, tri, utilisation de matériaux durables, etc.)

Action n°1, n°2, n°3, n°7 et n°8, Les journées des plantes d'Albertas – Bouc-Bel-Air - 2025 : mise en place d'un espace et d'une brigade de surtri via Aremacs

 **Temporalité** : initiative mise en place depuis 2017.

 **Bénéfices** : sensibilisation du public et des exposants, pédagogie grand public avec deux stands, de supports de tri avec sacs transparents compris, non accessible par le public mise en place d'un espace et à proximité directe des espaces de restauration, composé d'une table permettant de vider le contenu des poubelles afin qu'il soit retrisé avant la mise en benne et bacs. Aide à la réalisation de deux temps de visioconférence de sensibilisation des restaurateurs à la mise en place d'action éco-responsable favorisant la montée en compétences.

 **Résultats** : surtri sur site effectué par l'association Aremacs (10 personnes) sur les quatre jours de l'événement, engendrant une amélioration de la qualité du tri et la réduction drastique des erreurs.

 **Coût** : prestation globale pour ces 4 jours (montage et démontage des dispositifs compris) : 4 800 HT.

Action n°2, n°3 et n°8, Iron Man – Aix-en-Provence - 2025 : informer et sensibiliser le public et les intervenants à travers une équipe d'ambassadeurs verts

 **Temporalité** : initiative mise en place depuis 2025.

 **Nombre** : 15 bénévoles en déambulation sur le site et mis à disposition par la mairie d'Aix-en-Provence.

 **Bénéfices** : information et sensibilisation du public sur la propreté des points de collecte et les bons gestes de tri à adopter.

 **Résultats** : 1 500 personnes sensibilisées, engendrant une réduction des erreurs et un renforcement de l'image éco-responsable de l'événement.

PARTIE 2 : REDUCTION DES EMBALLAGES À USAGE UNIQUE

L'utilisation de ce type d'emballages demeure encore fréquente lors des événements. Pourtant, ces emballages posent un véritable problème en raison de leur impact environnemental. Il convient donc de remédier à ces problématiques en repensant l'ensemble de la chaîne de production et de distribution associée à l'événement. Par exemple, en favorisant la livraison dans des contenants réutilisables ou en privilégiant les grands formats, il est possible de réduire leur usage. Cela permet non seulement d'optimiser les coûts liés à la gestion et au traitement des déchets mais également de préserver l'environnement.

Action n°14, Festival jours et nuits de cirque – Aix-en-Provence – 2024 : utilisation de récipients en acier inoxydables, de plaques de pizza et de vaisselle réutilisable pour les prestataires food-truck et le public

 **Temporalité** : initiative mise en place mise en place progressivement depuis 2022 pour l'événementiel d'entreprise et depuis 2024 pour le grand public (expérimentation initiale avec deux food-truck puis élargissement à tous les food-truck).

 **Bénéfices** : réduction significative des déchets par la limitation des emballages jetables à usage unique et réduction du volumes des ordures ménagères résiduelles ainsi que du coût de collecte et de traitement des déchets.

 **Contraintes** : Une campagne de collecte de plus de 200 assiettes réutilisables a dû être lancée, en complément de l'achat de vaisselle en ressourceries, afin de constituer un stock suffisant. Bien qu'un lave-vaisselle professionnel soit disponible sur site en circuit court, une organisation logistique supplémentaire est nécessaire pour les équipes : il faut gérer les rotations entre la récupération, le lavage et la remise à disposition de la vaisselle pour le public. Il a également fallu imposer l'usage de vaisselle réutilisable aux food-trucks, qui n'en ont pas toujours l'habitude, ce qui a nécessité un accompagnement des professionnels à ce sujet. Enfin, l'un des défis majeurs a été l'adaptation des contenants en fonction des types de nourriture proposés (forme, volume, quantité). Une planification logistique et une coordination rigoureuse avec les besoins de food-truck en amont de l'événement afin d'anticiper l'ensemble de ces éléments est nécessaire.

 **Résultats** : L'initiative a été très bien accueillie par le public, qui s'est montré réceptif et engagé face à cette démarche écoresponsable. La grande majorité du public a respecté les consignes en déposant la vaisselle utilisée dans les caisses de collecte prévues à cet effet. Il y a eu un faible taux de perte : seulement 4 % des boîtes en inox prêtées n'ont pas été récupérées, ce qui témoigne d'une bonne appropriation du dispositif. Évitement de l'utilisation de 750 boîtes jetables d'emballage snacking et utilisation exclusive de vaisselle réutilisable pour un public estimé à 10 000 participants sur l'ensemble de l'événement.

 **Coût:** 65 récipients alimentaires inoxydables IKEA. Grand format rectangulaire 1L sans couvercle (prix unitaire : 5,99 €) et avec couvercle en bambou (prix unitaire : 10,49 €). Petit format carré 600 ml sans couvercle (prix unitaire : 4,49 €) et avec couvercle en bambou (prix unitaire : 7,99 €). 37 plaques de pizza perforées IKEA pour un total de 258,63 € et 20 plaques récupérées gratuitement dans une pizzeria.

Action n°14, Foire du Roy René – Peyrolles – 2025 : assiettes réutilisables sur deux des quatre tavernes (environ 400 assiettes réutilisables)

 **Temporalité :** initiative mise en place depuis 2024.

 **Bénéfices :** réduction drastique des emballages à usage unique, réduction des poubelles à ordures ménagères, et achat de matériel neuf fortement limité.

 **Contraintes :** Le nombre important de vaisselle réutilisable (environ 200 assiettes par taverne). Un système de lavage doit être mis en place sur site, rendu possible grâce à un raccordement au réseau d'eau communal. La gestion de la collecte, du lavage, du stockage et de la redistribution de cette vaisselle représente une contrainte logistique importante à anticiper et organiser en amont de l'événement.

 **Résultats :** Pour la prochaine édition, la commune s'est engagée à prêter un lave-vaisselle provenant de la cantine municipale, facilitant ainsi le lavage de la vaisselle réutilisable sur site. Le public a exprimé une grande satisfaction face à cette initiative écoresponsable. Tous les objets et matériaux destinés à la déchèterie transitent désormais par la Foire du Roy René, où une tentative de récupération et de réemploi est systématiquement effectuée. Ainsi, ce dispositif permet de maximiser le tri et la récupération avant l'élimination finale en déchèterie.

 **Coût :** Aucun coût direct engagé grâce aux dons. Ces contributions comprenaient notamment des équipements (réfrigérateur, congélateurs), de la vaisselle réutilisable ainsi que du tissu pour la confection des costumes médiévaux.

Action n°16, Raid Adventure - Pélissanne – 2025 : branchement en eau sur des dispositifs reliés au réseau chez des particuliers

 **Temporalité :** initiative mise en place depuis l'édition 2022.

 **Bénéfices :** une simplicité logistique car il n'y a eu aucun réapprovisionnement des points de ravitaillement, une optimisation de la consommation en eau des et des économies financières importantes.

 **Contraintes :** cette initiative repose sur la volonté des particuliers à ouvrir l'accès à leur point d'eau. Il a été nécessaire d'opérer un travail de communication en amont et une pédagogie claire sur le forfait de consommation.

 **Résultats :** mise en place de 4 points d'eau basés à proximité des habitations chez des particuliers tout au long du parcours grâce à un forfait de consommation. Par ailleurs, certains propriétaires ont fait don de la consommation d'eau à l'événement.



PARTIE 3 : REDUCTION DU GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Les services de restauration, de traiteur et de bar pour le public et le personnel de l'événement sont les principales sources de gaspillage alimentaire. Ainsi, mettre en place des stratégies pour réduire le gaspillage alimentaire lors des événements contribue non seulement à la préservation de l'environnement mais aussi à l'optimisation des dépenses.

Action n°4, Festival basses fréquences – Vitrolles - 2025 : évaluation des besoins en nourriture en fonction du nombre de bénévoles et membres du staff

 **Temporalité** : initiative mise en place depuis 2024.

 **Bénéfices** : ajustement des commandes en fonction des besoins réels, permettant une meilleure maîtrise des quantités achetées. Préparation des repas à la demande, en fonction du flux de participants et du personnel, ce qui limite les excédents.

 **Contraintes** : une planification logistique rigoureuse est nécessaire en amont de l'événement pour anticiper l'organisation des repas. Cela implique une évaluation précise du nombre de repas à prévoir, en fonction du nombre de bénévoles, membres du staff et autres participants concernés.

 **Résultats** : Ces mesures ont conduit à une réduction significative du gaspillage alimentaire avec moins de denrées jetées en fin d'événement. En conséquence, les coûts liés au traitement des biodéchets ont également diminué, renforçant la démarche écoresponsable de l'événement.

Action n°4, Iron Man -Aix-en-Provence – 2025 : don effectué à la Banque Alimentaire ainsi qu'à l'Armée du salut

 **Temporalité** : Initiative mise en place depuis 2025.

 **Contraintes** : la logistique est complexe en raison du volume important à récupérer, difficilement transportable en une seule fois, ce qui nécessite une coordination rigoureuse pour organiser efficacement le retrait du don.

 **Bénéfices** : Associations très réceptives et reconnaissantes de cette initiative.

 **Résultats** : don d'environ 1000 L d'eau et de fruits non consommés.

PARTIE 4 : LA VALORISATION DES FLUX SPECIFIQUES

À la suite d'un événement, la gestion des déchets spécifiques tels que les textiles, biodéchets, vaisselle biodégradable, huiles alimentaires usagées, bâches non réemployables ou encore les moquettes représente un enjeu majeur en matière de durabilité. Organiser une valorisation ciblée de ces flux permet non seulement de réduire l'impact environnemental de l'événement, mais aussi de répondre aux exigences réglementaires et aux attentes croissantes du public en matière d'écoresponsabilité. Cette démarche contribue à inscrire l'événement dans une logique d'économie circulaire et de résilience.

Action n°5 et n°9, le Festival Marsatac – Marseille - 2025 : valorisation des biodéchets, des huiles alimentaires, des bâches, tissus et moquettes non réutilisés

 **Temporalité** : initiative mise en place depuis 2025.

 **Bénéfices** : Le dispositif mis en place s'inscrit pleinement dans une logique d'économie circulaire en favorisant le réemploi et la valorisation des déchets. Il permet une réduction significative du volume des ordures ménagères résiduelles, ce qui se traduit directement par une baisse des coûts liés à la collecte, au traitement et au tri des déchets – y compris ceux issus des phases de montage et de démontage.

 **Résultats** : 615kg de biodéchets valorisés par les alchimistes, 120 L d'huiles alimentaires traitées par Oléovia, revalorisation de bâches en maroquinerie, sacs, cabas et accessoires par l'ESAT Saint-Jean, 60 kg d'acier déposé chez PROFER pour revalorisation, 680 kg de bois et 280 kg de tissus (déchets de montage/démontage) traités par LVD environnement via la location de deux caissons de 15m³ qui se charge d'envoyer les matériaux dans la bonne filière(Suez, Véolia...)

 **Coût** : 1009 € TTC pour la mise à disposition de bacs de compost, 0 € pour les huiles alimentaires car la mise à disposition de bidons et la collecte des huiles usagées est gratuite et 910 € TTC pour la location des bennes et le coût lié au traitement des déchets de montage/démontage.

Action n°9, Festival de l'Europe – Marseille - 2025 : valorisation des huiles alimentaires par Oleovia

 **Temporalité** : initiative mise en place depuis 2025.

 **Bénéfices** : Le dispositif mis en place s'inscrit pleinement dans une logique de réduction des déchets en favorisant la valorisation de ce flux. Il permet en effet, de récupérer gratuitement les huiles alimentaires. Oléovia met à disposition les fûts nécessaire et vient ensuite les collecter. Ces huiles seront valorisées en biocarburant.

 **Résultats** : Cette action permet de respecter gratuitement la réglementation qui interdit de verser les huiles alimentaires dans les réseaux d'assainissement.

 **Coût** : 0 € pour les huiles alimentaires car la mise à disposition de bidons et la collecte des huiles usagées est gratuite.

Action n°9, Arts et Festins du monde – Gardanne - 2025 : valorisation des biodéchets par les Alchimistes

 **Temporalité** : initiative mise en place depuis 2025.

 **Bénéfices** : réduction importante du volume des ordures ménagères et du coût de collecte et de traitement des biodéchets.

 **Contraintes** : sensibilisation complexe des usagers et restaurateurs à utiliser les bacs de biodéchets pour les déchets alimentaires uniquement.

 **Résultats** : 10 bacs 120 Litres ont été déposés et récupérés par les Alchimistes ; ces biodéchets sont ensuite valorisés en compost pour nourrir les sols. Cette collecte ciblée témoigne d'une meilleure gestion des déchets organiques sur le site de l'événement. Ces actions contribuent à réduire le volume de déchets envoyés en traitement industriel et à promouvoir des partenariats locaux vertueux dans une logique d'économie circulaire. Le traitement des biodéchets est obligatoire depuis janvier 2024.

 **Coût** : prestation les Alchimistes de 2025 = 363.30€ TTC.

Action n°10, Mudday - Peyrolles-en-Provence - 2025 : achat de bottes de paille récupérées par l'agriculteur

 **Temporalité** : initiative mise en place depuis 2025.

 **Bénéfices** : les bottes de paille ont permis de délimiter le parcours et les différentes zones de l'événement ; elle sont ensuite récupérées par l'agriculteur qui les réutilisent. Cette démarche favorise le recyclage, réduit le gaspillage et soutient l'économie locale.

 **Contraintes** : aucune contrainte car un accord dès la commande a été passé avec le prestataire qui reprenait les bottes de pailles en bon état.

 **Résultats** : pour la prochaine édition, l'événement bénéficiera d'une réduction sur la commande des bottes de pailles. Cela permettra de diminuer les coûts logistiques ou décoratifs liés à leur utilisation.

 **Coût** : achat de 80 bottes de paille 60 x 80 x 2 500 pour un total de 1 840 € (prix unitaire : 23 €).

PARTIE 5 : FAVORISER LE REEMPLOI

L'utilisation d'équipements et d'accessoires réemployés, que ce soit en interne ou par mutualisation, s'inscrit pleinement dans une démarche durable. De même, le recours à de la vaisselle réutilisable et le réemploi de gobelets lors d'événements permettent de limiter drastiquement la production de déchets à usage unique. Ces pratiques simples mais efficaces contribuent non seulement à préserver les ressources naturelles, mais aussi à sensibiliser les participants à des gestes plus responsables et plus durables. La mutualisation et le réemploi représentent ainsi un levier concret pour allier engagement écologique, responsabilité sociale et économie circulaire.

Action n°10 et 15, Festival Basses fréquences -Vitrolles – 2025 : location et réemploi d'équipements/mobiliers

 **Temporalité** : Mise en place depuis 2024

 **Bénéfices** : une réduction importante des achats d'équipements et d'éco-cups neufs en favorisant l'économie circulaire, tout en soutenant des associations locales et solidaires.

 **Contraintes** : récupérer et ramener les équipements loués auprès d'Emmaüs.

Résultats : Utilisation de plus de 3000 gobelets réutilisables appartenant au prestataire « Bar à Bière de la Rade » réutilisés sur de nombreux événements et lavés par la société "Sasu Laval Solutions Evénements" à Toulon. Location de canapés, tables basses, plusieurs lampes d'appoint et des chaises auprès de l'association Emmaüs Cabries.

 **Coût** : 513 € TTC de lavage de 3000 gobelets réutilisables (y compris location, dépôt et récupération)

 **Coût** : 260€ de forfait pour meubler les loges (canapés, tables, chaises, lampes...)

Action n°11, mairie de Port-Saint-Louis : création de cendriers upcyclés – 2024

 **Temporalité** : initiative mise en place depuis 2024.

 **Bénéfices** : les boîtes de conserve de la cantine, initialement destinées à être jetées sont récupérées et transformées en cendriers, leur offrant une seconde vie fonctionnelle. La décoration des cendriers par les enfants du centre aéré crée une dimension pédagogique et participative.

 **Résultats** : sensibilisation des enfants à la problématique des déchets et à l'économie circulaire, tout en permettant la création de cendriers à moindre coût et réutilisables d'une année à l'autre.

Ressources et outils complémentaires

Retrouvez toutes les informations et ressources associées sur la page dédiée du site déchets.ampmetropole.fr

[Boîte à outils](#) « manifestations zéro déchet zéro plastique » du COFEES

Ressources déchets du [COFEES](#) (fiche pratique déchets, calculateur du poids des déchets en bacs de la collectivité, indicateurs des déchets des festivals...)

Guide Zero Waste France « mon événement manifestations zéro déchet »

["Guide pour des festivals zéro plastique" de Drastic on Plastic France](#)

Guide "Mettre en place et gérer le tri sélectif lors d'un Festival de CITEO

Guide "Moins de déchets plus de tri dans ma manifestation" du FNE

Carnet d'adresse du COFEES (cliquer sur celui spécifique aux Bouches du Rhône)

Logo « Sors tes couverts » (libre de droit)

Point clé : mutualisez !

N'hésitez pas à vous rapprocher d'autres organisateurs d'évènements qui opèrent sur le territoire afin de créer des synergies inspirantes ! Gains de temps, d'argent et partage de bonnes pratiques peuvent en découler. Quelques exemples de mutualisation : flotte de gobelets réutilisables, mobilier et décoration, supports de communication (ex. bâches réemployables), cendriers muraux, partage d'un espace de stockage pour réemploi d'une année sur l'autre ou encore partage de contacts de prestataires locaux.

Je télécharge l'appli



dechets.ampmetropole.fr

0800 94 94 08 Service & appel gratuits

ADOPTEZ LE
R3FLEXE
RÉDUIRE - RÉUTILISER - RECYCLER

1€

